



LYCÉE FRANÇAIS  
DE MADRID

**EURO**  *mad*

Sommet international de Madrid  
UE-MERCOSUR-ACEUM :

“Quel futur pour les relations de coopération transatlantiques face aux transformations géopolitiques récentes?”

Commissaires: COUDURIER Clara, MORENO Pablo, ROUQUEROL Ines

## CONTEXTE DE LA PROPOSITION

L'Union européenne, l'Accord de libre-échange nord-américain (**ACEUM**) et le Marché commun du Sud (Mercosur) ont tous des relations économiques importantes et riches entre eux. Cependant, des défis peuvent surgir pour améliorer ces relations, notamment en matière de concurrence économique, de réglementation commerciale et d'environnement. Afin de renforcer ces liens historiques, leur coopération et leur compréhension mutuelle, les dirigeants de l'UE, de l'**ACEUM** et du Mercosur ont programmé un sommet tripartite inédit. Ce sommet a pour but de favoriser la coopération et la collaboration dans des domaines clés tels que l'économie, le commerce, la lutte contre les groupes criminels, la sécurité maritime, la santé publique, les droits de l'homme, l'environnement et la recherche. Le sommet est également une opportunité pour les dirigeants de l'UE, de l'**ACEUM** et du Mercosur de discuter des défis régionaux et mondiaux, tels que le changement climatique, la biodiversité, les migrations et la sécurité internationale. Il s'agit d'un forum important pour renforcer les relations entre les régions et favoriser une coopération plus étroite sur les questions clés de l'agenda international. La proposition de texte juridique, sous la forme de la déclaration tripartite finale présentée ici, vise à établir un cadre de coopération solide pour l'avenir entre l'UE, l'**ACEUM** et le Mercosur. Elle met en évidence les domaines clés de coopération et les mesures concrètes qui pourraient être prises pour renforcer la coopération régionale dans ces domaines. L'objectif final est de renforcer la coopération économique, sociale et environnementale entre les régions, tout en garantissant une protection des droits de l'homme et de l'environnement.

### **Section 1: Économie**

Article 1: Examiner les possibilités d'augmenter les échanges commerciaux et d'investissement entre les régions, en tenant compte des priorités et des besoins de chaque région, tout en respectant les normes mises en place par l'UE, dans l'avantage et intérêt de chaque État membre. On invite les Etats-Membres à lutter contre toute sorte d'autorité autre illégitime que le gouvernement, ainsi que des gouvernements corrompus dans les pays membres du MERCOSUR et du Mexique, qui intimident des investissements étrangers dans la région. Parallèlement, ouvre la voie pour des dialogues concernant la levée possible des droits de douane entre

l'UE et les pays cités en-dessus afin d'augmenter la capacité des exportations.  
article 1

Article 2: Discuter des mesures pour améliorer la compétitivité et l'innovation des entreprises des régions, y compris le développement de nouveaux secteurs économiques et particulièrement du domaine technologique, tout en respectant la concurrence et le système de libre échange.

## **Section 2: Commerce**

Article 1: Évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre les parties et mettre en place des mesures pour éliminer les obstacles non tarifaires et améliorer l'accès aux marchés. En prenant comme référence l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE): offrir aux entreprises un accès préférentiel au marché de l'UE et d'excellentes possibilités de croissance dans la région. Les pays signataires s'engagent à réduire au maximum les obstacles tarifaires et non tarifaires à l'importation et à l'exportation qui nuisent au commerce entre les États. L'Espagne présente cet amendement dans le cadre de son soutien au lobby Inditex.

Article 2: Examiner les possibilités de renforcer la coopération régionale dans le domaine du commerce, y compris la promotion de l'investissement et le développement des chaînes d'approvisionnement durables. Le domaine de l'agriculture est aussi une priorité de développement au sein de l'Union Européenne, le développement du secteur des puces électroniques sera un facteur de progression technologique au sein des pays de Mercosur.

**ARTICLE 3 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE:** Insiste sur la nécessité de se mettre d'accord sur les règles et les limitations, stipulées dans l'ADPIC voté en 1994, concernant la propriété intellectuelle afin de créer un environnement concurrentiel dans un environnement sain et bien encadré. **Article 4:** baisse des taxes pour importation de cuivre et lithium chilien dans l'Union Européenne. Pays signataires: Chili, République Tcheque, Finlande, Estonie.

**ARTICLE 4 : LES PUCES ÉLECTRONIQUES:** Il faudrait demander de l'aide de l'entreprise TSMC qui a monopolisé le secteur des semi-conducteurs en envoyant ses scientifiques, ingénieurs et inventeurs aux pays de MERCOSUR afin d'y ouvrir des usines. En cas où une guerre éclate entre le Taiwan et la Chine, l'UE, MERCOSUR et l'ALENA ne devraient pas rester dépourvu de cette technologie dont ils se servent pour construire tous les produits technologiques, à partir de smartphones jusqu'aux ordinateurs.

### **Section 3: Lutte contre la criminalité**

**Article 1:** Échanger des informations et des bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre les activités criminelles transnationales, telles que le trafic de drogue, la traite des personnes et la corruption.

**Article 2:** Examiner les mesures pour renforcer la coopération entre les régions dans la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, mettant une attention particulière dans le développement de comités d'inspection annuelle permettant de rester actualisés et réduire tout risque à futur.

Article 3: Discuter des moyens de renforcer la sécurité aux frontières et de coopérer dans la lutte contre la cybercriminalité. Coopérer pour renforcer le système sécuritaire par le développement de projets communs liés à la sécurité numérique et à la cybersécurité.

Article 4: Création d'un centre de lutte contre le terrorisme, en collaboration avec le Mercosur et l'ACEUM, notamment dans les pays en développement, où le terrorisme est fleurissant, afin de favoriser l'échange d'informations entre les autorités policières nationales de tous les pays signés. Signataire, Italie, Allemagne, Danemark, etc... Mettre en place un système de fiche S internationale afin de faciliter la traque et la localisation des personnes potentiellement affiliés à des groupes terroristes, des gangs et des cartels de drogues

Article 5 : Lutter contre les violences sexuelles : A. En définissant universellement les violences sexuelles comme tentative d'obtenir ou obtention d'un acte sexuel par la force, le chantage, l'intimidation psychologique par une personne sans respect du consentement. Les remarques ou avances de nature sexuelle sont aussi considérées comme une violence. B. En sensibilisant les populations avec les définitions universelles. C. Former les secteurs liés à la sécurité à ce sujet pour intervenir et mettre en place des peines adaptées. D. Mettre en place des centres d'écoute pour les victimes.

#### **Section 4: Sécurité maritime**

Article 1: Évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie européenne pour la sécurité maritime et agir à travers des mesures pour renforcer la sécurité maritime dans les régions. Notamment grâce à la mise en place d' aides particulières à des zones vulnérables en termes d'équilibre géopolitique dont notamment la mer Baltique ainsi que d'autorités universelles maritimes présentes dans les océans et ports, qui veilleront à faciliter et à contrôler les douanes maritimes dans la continuité des stratégies mises en place pour la lutte contre la criminalité.

Article 2: Mettre en place des moyens de coopérer dans la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et la pollution marine. Accord commun entre les pays d'amérique du sud pour une coopération militaire en faveur de la sécurité maritime du continent avec un système de radar et contrôle de bateau et patrouille maritime.

Article 3: Échanger des bonnes pratiques pour améliorer la sécurité des navires et des ports et renforcer la coopération en matière de recherche et de sauvetage en mer.

Article 4: Mettre en œuvre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie internationale pour la securite maritime et mettre en œuvre des mesures avec les Etats Unis pour la renforcer la sécurité marine dans les regions. En prenant compte du programme de SSMUE (stratégie de sûreté maritime de l'UE), invite les Etats membres de l'ACEUM, UE, MERCOSUR à coopérer en organisant des exercices qui réuniraient et réaliser un entraînement entre les puissances maritimes de tous les pays concernés afin de pouvoir répondre aux changements géopolitiques récents d'une façon concrète.

## **Section 5: Plan sanitaire**

Article 1: Mettre en place des mesures pour renforcer la coopération globale dans la lutte contre les pandémies et les maladies infectieuses, y compris le partage d'informations et de bonnes pratiques: Encourager les pays à partager des biens matériels. Importance de partager l'information et d'avoir des politiques cohérentes entre Etats voisins et de les réviser en fonction de l'évolution des données. Engagement des différents états d'investissement de différents projets de recherche de manière économique, scientifique, ou même logistique. Pensez qu'il est important que les équipes soient composées non seulement de diplomates, mais aussi de représentants médicaux et scientifiques de chaque pays lors des réunions érigées de la même manière qu' à l'OMS.

Article 2: A) Échanger des expériences sur la gestion des systèmes de santé, y compris la prévention des maladies non transmissibles et la promotion de la santé mentale. Et examiner les mesures pour renforcer la coopération dans la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé. Et ce par la création d'une association internationale médicale visant à la création d'une base de données, créant une coopération médicale internationale. B) Toutefois, même si l'innovation et la recherche sont les deux domaines dans lesquels nous voudrions avancer, il faudrait bien que ces dernières soient effectuées d'une manière sécurisée qui ne serait pas nuisible à la santé publique. À cette fin, la création d'un comité comprenant les scientifiques qui se verront attribués par leur propre pays devrait être créé. L'objectif de ce comité sera d'assurer que les laboratoires et autres endroits de recherche et d'innovation soient bien sécurisés pour que d'autres potentiel innovateurs, c'est-à-dire les scientifiques conduisent leur recherche sans porter le risque de susciter de nouvelles maladies. Le comité sera également chargé de décider si une recherche constitue une possible atteinte à la santé publique et d'y donner la permission si tel n'est pas le cas.

Art 3- Cette article est une série d'accords conclus entre le MERCOSUR et différents pays d'Europe. 1-Le Luxembourg s'engage à envoyer des aides économiques et des ingénieurs pour développer les infrastructures sanitaires en échange de 5% des revenus générés par ces infrastructures. 2-Le Roumanie et le Canada s'engagent à envoyer des médecins pour remplir les infrastructures sanitaires en échange de 5% des revenus générés par ces médecins. 3-L'Autriche s'engage à nous envoyer du matériel de santé (médicaments, vaccins, lits d'hôpitaux...) en échange d'une promotion du tourisme dans les pays du Mercosur.

Article 4: Demande aux Etats qui exportent de la viande en Europe de respecter les mêmes règles sanitaires que les producteurs européens.

## **Section 6: Droits Humains**

Article 1: Discuter des mesures pour promouvoir et protéger les droits humains, y compris les droits des femmes, des enfants et des minorités. Mettre en œuvre des mesures pour promouvoir et protéger les droits humains, y compris les droits des femmes, des enfants et des minorités, inciter les pays à se mettre en action afin de contrer les féminicides et les infanticides en mettant en place de diverses mesures telles que celle qui permettrait aux transports en commun comme le bus de s'arrêter à la demande des femmes et des individus âgés moins de 18 ans à partir de 22h tout en insistant particulièrement sur des campagnes de sensibilisation de la population, renforçant le budget et cherchant l'origine de ces discriminations, sur le modèle européen.

Article 2: Échanger des bonnes pratiques pour lutter contre la discrimination, le racisme et la xénophobie, ainsi que pour renforcer l'accès à la justice et à la protection des droits de l'homme. Une plateforme aussi visitée que Tik Tok a un impact global sur ses utilisateurs et sur leur façon de voir les choses en raison des informations qu'ils reçoivent via des publications, des publicités ou des modes, en prenant l'exemple de #BLM. Tik Tok doit être subventionné, pour promouvoir les mouvements sociaux qui couvrent les minorités discriminées avec l'utilisation de hashtags, la publicité et la collecte de fonds pour l'aide.

Article 3: Examiner les mesures pour renforcer la coopération internationale dans la lutte contre les crimes de guerre, des génocides et des crimes contre l'Humanité ainsi que la création d'une administration cofinancée pour lutter contre la discrimination, le racisme et la xénophobie, ainsi que pour renforcer l'accès à la justice et la protection des droits de l'Homme. Toute atteinte aux valeurs démocratiques européennes et aux droits universels humains sera sanctionnée par

une rupture totale des accords énoncés précédemment.

Article 4 : Afin d'apaiser les tensions à la frontière entre le Mexique et les États-Unis, certains pays proposent des solutions pour désengorger cette zone : nous pouvons instaurer des quotas d'immigration en fonction de la capacité des différents pays. À titre d'exemple, l'Espagne et le Canada, ouverts à une immigration légale et régulière, s'engagent à recevoir des quotas d'émigrants venus du Mexique. D'autres pays, tels que la Finlande, se proposent de financer le transport et l'accueil des émigrés dans leurs pays d'immigration. Ainsi, dans ces conditions, les États-Unis sont prêts à ouvrir peu à peu leurs frontières, en partie désengorgées.

## **Section 7: Environnement et réchauffement climatique**

Article 1: Discuter des mesures pour renforcer la coopération régionale dans la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'environnement, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la promotion des énergies renouvelables. Mettre en vigueur des mesures pour renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'environnement, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la promotion des énergies renouvelables. + incorporant des projets innovateurs en matière notamment de construction d'infrastructures, les Etats signataire de cet accord se doivent tous de s'engager dans les projets

Article 2: Échanger des bonnes pratiques pour protéger la biodiversité et préserver les écosystèmes terrestres et marins. Notamment grâce à l'adoption de mesures visant à contrer la déforestation, à protéger et étendre à l'avenir des autres forêts tropicales, harmoniser les mesures incorporées sur la pêche illégale à travers des institutions et agences gouvernementales fortes. De plus, la mise en place d'une institution juridique internationale visant à instaurer des sanctions économiques en cas d'engagements contradictoires dans l'Accord, les engagements

internationaux ratifiés en matière d'environnement et de climat prévalent. Ceci ne doit pas signifier quelque contrainte économique des différents partis.

**Article 3:** Examiner les mesures pour renforcer la coopération internationale dans la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

**Article 4:** Il faudrait recommander à tous les pays l'utilisation à LNG (gaz naturel liquéfié) comme alternative au gaz russe, dans le but de devenir indépendant au niveau énergétique afin de surmonter la crise du temps de guerre. En outre, tous les pays présents devraient contribuer à la construction des infrastructures spécifiques afin de permettre aux pays qui ne sont pas portuaires l'accès à LNG grâce à un fond commun qui sera créé à cette fin. Toutefois, les objectifs de la transition énergétique devraient être poursuivis et encouragés au long-terme aux pays de Mercosur, ACEUM, UE afin de répondre au changement climatique.

**Article 5:** Discuter des mesures pour renforcer la coopération régionale dans la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'environnement, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la promotion des énergies renouvelables. À cet égard, signe un accord avec l'entreprise Total pour construire des éoliennes dans la mer du nord pour un total de 500 millions d'euros à partir de 2025.

## **Section 8: Éducation et recherche**

**Article 1:** Discuter des mesures pour renforcer la coopération régionale dans le domaine de l'éducation et de la recherche, y compris le développement de

programmes d'échange et de mobilité étudiante. Développer une mobilité internationale bilatérale entre étudiants du Mercosur, de l'ALENA et de l'UE par l'ouverture du programme Erasmus+ dans un premier temps aux pays du Mercosur et au Canada, qui permettra l'échange intercontinental d'étudiants et d'enseignants. Cette initiative pourra être accompagnée par la mise en place de nouveaux systèmes de formations linguistiques, non obligatoires mais facultatifs, permettant aux étudiants qui le souhaitent d'apprendre la langue du pays dans lequel ils souhaitent étudier. Article 2: Échanger des bonnes pratiques pour améliorer la qualité de l'enseignement et favoriser l'innovation et la recherche.

Article 3: Examiner les mesures pour renforcer la coopération internationale dans la formation de professionnels qualifiés et la promotion de l'employabilité. Tout en mettant en place des systèmes d'évaluation internationale visant à maintenir tous les systèmes actualisés.

Article 4: Insister sur l'importance de l'équité scolaire, trop souvent négligée dans nos sociétés démocratiques mais pour autant fondamentale à la croissance économique et au développement commun en ouvrant des écoles même dans les endroits ruraux afin d'égaliser la qualité de l'éducation entre toutes les personnes, s'inspirant du modèle Turc nommé "Instituts du Village".

### **Dispositions finales:**

Article 1: Adopter une déclaration commune qui reflète les résultats du sommet et les engagements des parties en matière de coopération régionale.

Article 2: Encourager la mise en œuvre des mesures convenues et le suivi des progrès réalisés dans chaque domaine.

Article 3: Convenir de tenir un prochain sommet dans les deux ans pour poursuivre la coopération et renforcer les liens entre les régions.

Fait à Madrid le 21/04/2023.